



Mon fils de 11 ans mis en examen pour agressions sexuelles

Par **Paula13**, le **02/02/2017** à **17:39**

Bonjour a toute le monde que va perde un peu de sont temps pour lire mon message.

Mon fils de 11 a était mis en examen pour agressions sexuelles sur une fille de 9 ans et ça soer de 9 ans aussi.

Je explique:

la petite fille ce une copine de ma fille depuis la maternelle et etait tout le temps a la maison les 2 etait tout le temps emsemble.

Donc le mois de Decembre la copine de ma fille a demande a la récré de le ecole a ma fille de venir passé le week-end chez nous comme elle venait beacoup de fois; ma fille le a dit ""non puis ma maman est malade donc pas ce week end le prochain"" et la petite le repond ""si se tu ne dit pas a ta mere pour que je viene je vais dire a tout le monde que ton frère me a violé""
ma fille comme savais que ce etait pas vrais le a dit " tu peux dire ce pas vrais"

donc la copine a etait dire a une outre copine que ça mere travaille a la ecole et que a etait dire a la directrice.

La directrice a de suite fait le signlement au procureur de la republique et la police me a contacte par telephone en me disant que dans 5 jours que je devais allez au hopital avec ma fille je les ai demandé pk ils ne me ont rien dit mais me ont fait comprendre que ma fille a etait violé.

Donc 5 jours après je me deplace a le hopital avec ma fille et la le choque le officier de police

prend ma fille et la met dans une salle et me dit "" venez je vais vous expliqué""
je demande que ce qui s'est passé et là; la GROSSE BOMBE ils me disent "" la copine de votre fille a dit à l'école que votre fils de 11 ans les a violés à tous les deux""
je commence à pleurer puis à ce moment-là mon monde se écroule.
ma fille a parlé seule avec la police sans ma présence.
après elle a été obligée de faire un examen gynéco pour voir si elle a eu ou pas de pénétration.
que le gynéco a dit PAS DE PÉNÉTRATION.
suite à tout ça moi et ma fille ont été obligés de rester dans l'hôpital puis ils disent que j'ai le danger que ma fille soit avec son frère.

donc pendant que je suis à l'hôpital mon conjoint a ramené mon fils au commissariat pour être entendu donc mon fils a été placé en GARDE A VOUS à l'âge de 11 ans

et il a avoué que lui a frotté son zizi dans les fesses de la copine et de sa sœur mais sans avoir mis son zizi.

donc il a été comme un M** a son âge placé en garde à vue pendant 12H+12H ce qui est très choquant. à la fin de cette garde à vue il a été entendu par le juge des enfants qui l'a placé chez ma belle mère puis dit que il est en danger par sa fille et doit être suivi par un éducateur et assistant social et psychologue juste au jugement.

mon fils était déjà suivi par un Psy depuis 2014 parce que il a vu que mon ex mari a essayé de me poignarder et mes frères et sœurs devant lui sont très immatures et perturbés suite à tout ça...

et là quand mon fils a sorti de cette garde à vue il me a dit maman pourquoi mon père pouvait jouer ce genre de jeu avec nous et moi ils me ont mis en ""prison""??

je le avais dit que son père n'a pas le droit de les faire ça puis ce n'était pas bien de tout...

mon fils a porté plainte contre son père pour des attouchements sexuels qui se sont passés entre 2011 jusqu'à 2013.

mais la police lui a dit que ne le croire pas de tout puis ils mentent. que comme par hasard que il est accusé de agressions sexuelles il invente ça.

Mes questions sont:

pourquoi que quand ma fille et la copine a parlé à la police ce n'était pas enregistré ni filmé comme par hasard ils ont dit que il y a eu un problème technique.!!

ce normal que la police a entendu la copine de ma fille et ma fille une seule fois et a cru à ses mots de la copine de ma fille??

que je dois faire ???

Merci à qui pourra me aider puis je suis perdu.

Par amajuris, le 02/02/2017 à 17:43

bonjour,
dans une telle situation, je vous conseille de consulter un avocat pénaliste car vu la gravité des faits, cela dépasse la notion de conseils juridiques.
salutations